

INTÉRÊT PATRIMONIAL DES ÉLÉMENTS DU PATRIMOINE IMMATÉRIEL

MÉTHODE D'ÉVALUATION

MARS 2023

Cette publication a été réalisée par la Direction des politiques et de l'évaluation patrimoniale en collaboration avec la Direction des communications et des affaires publiques du ministère de la Culture et des Communications.

Avis aux personnes handicapées : Un service d'assistance est disponible si vous éprouvez des difficultés à lire ce document. Le cas échéant, contactez-nous au numéro de téléphone sans frais, de partout au Québec : 1 888 380-8882.

Dépôt légal – mars 2023
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
ISBN 978-2-550-94057-9 (version électronique)

Tous droits réservés pour tous les pays.
© Gouvernement du Québec – 2023

Table des matières

Introduction	1
Qu'est-ce qu'un élément du patrimoine immatériel?	2
Les étapes précédant la désignation	3
L'évaluation de l'intérêt patrimonial d'un élément du patrimoine immatériel	5
1. S'assurer de la conformité de l'élément à la définition légale.....	6
2. Déterminer l'intérêt patrimonial de l'élément à l'échelle du Québec	7
<hr/>	
Annexe 1. Grille d'évaluation patrimoniale.....	8
Annexe 2. Documentation	9
Annexe 3. Canevas d'analyse et de synthèse.....	11
Annexe 4. Exemples d'éléments du patrimoine immatériel désignés	13

Introduction

La *Loi sur le patrimoine culturel* donne au ministre de la Culture et des Communications le pouvoir de classer en tout ou en partie tout bien patrimonial dont la connaissance, la protection, la mise en valeur ou la transmission présente un intérêt public. Le ministre peut aussi désigner tout élément du patrimoine immatériel, personnage historique décédé, événement ou lieu historique dont la connaissance, la sauvegarde, la transmission ou la mise en valeur présente un intérêt public.

Depuis le 1^{er} avril 2021, la *Loi sur le patrimoine culturel* prévoit que le ministre de la Culture et des Communications élabore une méthode d'évaluation de l'intérêt patrimonial des biens, des éléments du patrimoine immatériel, des personnages historiques décédés, des événements et des lieux historiques afin de favoriser la transparence et la prévisibilité de son action. Elle vise également à guider la décision, selon le cas, sur leur classement, leur désignation ou leur catégorisation. La méthode est adaptée au type d'élément patrimonial.

Ce document présente la méthode d'évaluation des éléments du patrimoine immatériel. Cette version fait l'objet d'un cadre de suivi et d'évaluation, lequel s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue. La méthode d'évaluation des éléments du patrimoine immatériel pourrait ainsi périodiquement faire l'objet de mises à jour. Le Ministère invite conséquemment les citoyennes et les citoyens à se référer à la dernière version disponible sur [Québec.ca](http://Quebec.ca).

Qu'est-ce qu'un élément du patrimoine immatériel ?

Le patrimoine immatériel est une expression désormais consacrée pour désigner un ensemble de pratiques culturelles transmises de génération en génération. Ce sont des traditions qui se manifestent, s'observent, se produisent et se vivent au présent. [...] Le patrimoine immatériel a été défini à partir des notions de folklore, d'arts et traditions populaires et de traditions orales. Il comprend des éléments d'une grande diversité allant du jeu d'accordéon diatonique à celui des violoneux, des coutumes du temps des sucres à la ferronnerie, en passant par l'artisanat textile ou la connaissance des vertus médicinales de plantes indigènes. Il couvre un large éventail de savoir-faire traditionnels qui relèvent de secteurs d'intervention tout aussi diversifiés : arts, métiers d'art, construction, agroalimentaire, santé, sports, loisirs. Leur dénominateur commun est d'avoir été transmis à travers le temps, principalement par oralité, observation et imitation, le plus souvent hors des institutions d'enseignement ou des ordres professionnels établis¹.

La *Loi sur le patrimoine culturel* définit le patrimoine immatériel comme étant « les savoir-faire, les connaissances, les expressions, les pratiques et les représentations transmis de génération en génération et recréés en permanence, en conjonction, le cas échéant, avec les objets et les espaces culturels qui leur sont associés, qu'une communauté ou un groupe reconnaît comme faisant partie de son patrimoine culturel et dont la connaissance, la sauvegarde, la transmission ou la mise en valeur présente un intérêt public » (LPC, art. 2).

1. *Le patrimoine immatériel, pour la vitalité culturelle locale : vers une action municipale profitable*, Ministère de la Culture et des Communications et Conseil québécois du patrimoine vivant, 2018, page 2.

Les étapes précédant la désignation

La désignation est un pouvoir qui relève du ministre de la Culture et des Communications. Il peut découler de sa propre initiative ou d'une proposition de toute personne intéressée, qui peut transmettre le formulaire [Proposition de statut Désignation – Élément du patrimoine immatériel](#) accompagné de la documentation requise au ministère de la Culture et des Communications. Depuis le 1^{er} octobre 2022, tous les projets de désignation sont examinés et analysés par le ministère de la Culture et des Communications à partir de la présente méthode d'évaluation.

La décision de désigner ou non un élément du patrimoine immatériel revient au ministre de la Culture et des Communications et repose sur le principe d'intérêt public. Le ministre détermine si l'élément présente un intérêt public en s'appuyant notamment sur l'évaluation de l'intérêt patrimonial effectuée par les experts disciplinaires du Ministère à l'aide de la présente méthode d'évaluation, mais également sur les [lignes directrices pour la désignation des éléments du patrimoine immatériel](#) (figure 1). Ainsi, le fait qu'un élément du patrimoine immatériel présente un intérêt patrimonial au regard de la méthode d'évaluation ne signifie pas qu'il fera automatiquement l'objet d'une désignation.

Les étapes précédant la désignation

Figure 1



L'évaluation de l'intérêt patrimonial d'un élément du patrimoine immatériel

Le Ministère procède à l'évaluation de l'intérêt patrimonial en deux étapes subséquentes (figure 2). Dans certains cas, il est possible que l'élément ne remplisse pas toutes les conditions pour se rendre à la deuxième étape, qui est celle de déterminer son importance à l'échelle du Québec. Une grille d'analyse patrimoniale est remplie pour chaque élément à l'étude (voir [annexe 1](#)).

Processus d'évaluation de l'intérêt patrimonial

Figure 2

Étape 1. S'assurer de la conformité de l'élément à la définition légale

Conditions à satisfaire pour franchir cette étape :

- L'élément remplit les cinq conditions pour être considéré comme un élément du patrimoine immatériel tel que défini dans la *Loi sur le patrimoine culturel*

Étape 2. Déterminer l'intérêt patrimonial de l'élément à l'échelle du Québec

Conditions à satisfaire pour présenter un intérêt patrimonial à l'échelle du Québec :

- L'élément répond positivement aux quatre critères d'évaluation patrimoniale établis par le Ministère

1. S'assurer de la conformité de l'élément à la définition légale

Il faut d'abord s'assurer de la conformité de l'élément à la définition du patrimoine immatériel énoncée dans la *Loi sur le patrimoine culturel*. Il est souvent nécessaire d'avoir analysé la documentation recueillie avant de pouvoir valider cette conformité. L'approche du Ministère pour la documentation d'un élément du patrimoine immatériel est présentée à l'[annexe 2](#).

Conditions légales	Facteurs de conformité à la définition	Facteurs de non-conformité à la définition
L'élément correspond à une connaissance, un savoir-faire, une pratique, une expression ou une représentation.	<ul style="list-style-type: none"> est un processus, une action, une activité est une manifestation concrète d'une connaissance, d'un savoir-faire, d'une pratique, d'une expression ou d'une représentation 	<ul style="list-style-type: none"> est un produit, un objet, un document (ou son contenu), un immeuble ou un site, un lieu, un espace, une personne ou un groupe de personnes, un événement historique, un paysage, une valeur, un souvenir, une idée, un témoignage
L'élément est transmis.	<ul style="list-style-type: none"> est enseigné, passé, légué d'un individu ou d'un groupe de personnes à un autre fait l'objet d'une acquisition de connaissances ou de compétences nécessaires à sa transmission effective 	<ul style="list-style-type: none"> fait l'objet d'une simple diffusion d'information ou de connaissances, incluant la démonstration
La transmission de l'élément se fait de génération en génération.	<ul style="list-style-type: none"> se déroule sur plusieurs générations s'inscrit dans la longue durée 	<ul style="list-style-type: none"> est réintroduit dans la culture récemment, après une période d'arrêt assez longue (rupture)
L'élément est recréé en permanence.	<ul style="list-style-type: none"> est mouvant, changeant, adapté, actualisé, vivant, en vigueur, actif se manifeste, s'observe, se produit et se vit au présent 	<ul style="list-style-type: none"> appartient à la mémoire, au souvenir fait essentiellement l'objet d'une reconstitution ou d'une théâtralisation
L'élément est reconnu par la communauté ou le groupe comme faisant partie de son patrimoine culturel.	<ul style="list-style-type: none"> revêt, aux yeux de la communauté, une importance considérable a une signification partagée par une majorité des membres du groupe est une source de fierté pour la communauté ou le groupe qui le valorise est reconnu après avoir fait l'objet d'une réflexion ou d'une démarche citoyenne 	<ul style="list-style-type: none"> fait l'objet de dissensions au sein de la communauté ou du groupe (ses membres ne s'accordent pas sur son importance, sur l'intérêt de le valoriser et de le transmettre) dont l'intérêt ou la valeur est essentiellement reconnu par des personnes extérieures à la communauté ou au groupe

2. Déterminer l'intérêt patrimonial de l'élément à l'échelle du Québec

Le ministère de la Culture et des Communications procède ensuite à l'évaluation de l'intérêt patrimonial de l'élément au regard d'un ensemble de critères. Cette étape d'évaluation s'appuie sur la documentation recueillie et analysée. Le canevas d'analyse du Ministère est présenté à l'[annexe 3](#).

L'évaluation de l'intérêt patrimonial de l'élément est réalisée par des experts en patrimoine culturel du Ministère.

Pour être considéré comme présentant un intérêt patrimonial à l'échelle du Québec, l'élément doit remplir les quatre critères suivants (des exemples sont présentés à l'[annexe 4](#)) :

1. L'élément est ancré dans l'histoire du Québec, c'est-à-dire qu'il est présent et vivant sur son territoire depuis au moins soixante-quinze ans. Son ancienneté et sa perpétuation résultent d'un attachement manifeste et significatif de la part de ceux et celles qui le transmettent de génération en génération.

+

2. L'élément suscite non seulement un sentiment de continuité, d'appartenance, d'identité ou de fierté au sein de la communauté ou du groupe qui le transmet, mais il a une résonance dans la société québécoise.

+

3. L'élément est distinctif, c'est-à-dire qu'il présente des particularités culturelles associées à la communauté ou au groupe qui le perpétue : il reflète des manières d'être, de penser, d'agir ou de faire au Québec. En ce sens, l'élément est généralement reconnu comme étant représentatif ou caractéristique, voire typique de la culture au Québec, sans pour autant lui être propre ou exclusif.

+

4. L'élément témoigne de façon éloquente ou singulière d'une forme d'adaptation au contexte (économique, culturel, démographique, etc.), à l'environnement ou au milieu de vie dans lequel il évolue. Au fil du temps, il s'ajuste aux besoins individuels ou collectifs, aux désirs ou aux aspirations de la communauté ou du groupe, aux modes, aux prescriptions, aux courants ou aux mouvements sociaux.

Annexe 1

Grille d'évaluation patrimoniale

Conditions légales	Oui	Non
L'élément correspond à une connaissance, un savoir-faire, une pratique, une expression ou une représentation.		
L'élément est transmis.		
La transmission de l'élément se fait de génération en génération.		
L'élément est recréé en permanence.		
L'élément est reconnu par la communauté ou le groupe comme faisant partie de son patrimoine culturel.		

Critères	Justification
<input type="checkbox"/> L'élément est ancré dans l'histoire du Québec, c'est-à-dire qu'il est présent et vivant sur son territoire depuis au moins soixante-quinze ans. Son ancienneté et sa perpétuation résultent d'un attachement manifeste et significatif de la part de ceux et celles qui le transmettent de génération en génération.	
<input type="checkbox"/> L'élément suscite non seulement un sentiment de continuité, d'appartenance, d'identité ou de fierté au sein de la communauté ou du groupe qui le transmet, mais il a une résonance dans la société québécoise.	
<input type="checkbox"/> L'élément est distinctif, c'est-à-dire qu'il présente des particularités culturelles associées à la communauté ou au groupe qui le perpétue : il reflète des manières d'être, de penser, d'agir ou de faire au Québec. En ce sens, l'élément est généralement reconnu comme étant représentatif ou caractéristique, voire typique de la culture québécoise, sans pour autant lui être propre ou exclusif.	
<input type="checkbox"/> L'élément témoigne de façon éloquente ou singulière d'une forme d'adaptation au contexte (économique, culturel, démographique, etc.), à l'environnement ou au milieu de vie dans lequel il évolue. Au fil du temps, il s'ajuste aux besoins individuels ou collectifs, aux désirs ou aux aspirations de la communauté ou du groupe, aux modes, aux prescriptions, aux courants ou aux mouvements sociaux.	

Annexe 2

Documentation

La documentation d'un élément du patrimoine immatériel

La constitution d'un dossier documentaire sur l'élément du patrimoine immatériel est la première étape à réaliser en vue d'analyser la proposition ou le projet de désignation. Le dossier doit comprendre une bonne variété de sources, trouvées principalement dans des archives publiques ou privées, à la bibliothèque, sur le Web ou sur le terrain.

Lorsqu'il documente un élément du patrimoine immatériel, le Ministère s'intéresse particulièrement aux personnes qui lui sont directement ou indirectement associées, à sa contextualisation dans le temps et dans l'espace, à ses représentations visuelles ou ses manifestations concrètes, ainsi qu'à sa fonction ou sa raison d'être. Dans cette perspective, il consulte ou produit des sources écrites ou iconographiques et des sources orales ou audiovisuelles. Il peut également visiter des lieux où se trouvent des immeubles ou des objets associés à l'élément en question. Lorsqu'il est sur le terrain, le Ministère note ses observations, lesquelles sont prises en compte dans l'analyse subséquente.

1. Sources écrites ou iconographiques

- Les études au sujet de l'élément, lorsqu'elles existent, constituent généralement un très bon point de départ. Les autres sources, publiées ou non, comme les ouvrages généraux, les journaux, revues, almanachs, monographies, dépliants promotionnels, guides touristiques ou programmes d'événements peuvent aussi fournir des informations pertinentes sur l'élément du patrimoine immatériel.
- Les sources iconographiques comme les illustrations, photographies, dessins, croquis, plans, cartes postales ou images numériques peuvent également aider à mieux comprendre un élément et à relever les représentations qui s'en dégagent.
- Les manuscrits qui contiennent des témoignages sur l'élément, comme des carnets de voyage, des cahiers de notes, des agendas, des registres, des journaux personnels et de la correspondance, sont souvent révélateurs des manières d'être, de penser ou de faire à une époque donnée.
- D'autres sources peuvent aussi contribuer à une meilleure compréhension d'un élément tel qu'il est présenté aujourd'hui, comme des sites Internet, des pages Facebook ou des comptes Instagram.

2. Sources orales ou audiovisuelles

- Les témoignages oraux occupent une place particulière, voire essentielle dans l'étude d'un élément du patrimoine immatériel; il s'agit souvent du seul moyen d'obtenir de l'information qui échappe aux autres types de sources, comme la perception de l'élément ou sa signification aux yeux de la communauté qui le perpétue. Des témoignages enregistrés peuvent se trouver dans des archives privées ou publiques, mais il est aussi nécessaire de procéder à une nouvelle collecte de témoignages oraux pour documenter un élément du patrimoine immatériel. La réalisation d'entrevues avec une approche ethnologique est alors privilégiée.
- Les sources audiovisuelles, comme une émission de télévision, un film, une vidéo, de la musique ou des chansons, un récit, une entrevue ou un témoignage enregistré, peuvent contenir des interprétations ou des représentations éloquentes d'un élément du patrimoine immatériel.

3. Sources matérielles (objets et immeubles)

- Les objets associés à un élément du patrimoine immatériel, comme des outils de forge, des souliers de danse, une ceinture fléchée ou une sculpture peuvent présenter des caractéristiques ou des détails qui renseignent sur une technique ou une coutume notamment. Leur état peut aussi être un indicateur de l'usage ou de l'entretien qui en est fait, ou encore de l'attachement ou de l'attention dont ils sont l'objet.
- Les immeubles dans lesquels se déroule ou se concrétise un élément du patrimoine immatériel, comme une maison, un centre culturel, un bâtiment de ferme ou un atelier d'artisan, peuvent parfois avoir une incidence sur la façon dont l'élément s'exprime ou se manifeste. Le cas échéant, une visite de l'immeuble ou des espaces relatifs à l'élément permet de mieux le saisir dans son contexte et dans sa relation avec la matérialité.

4. Observations sur le terrain

- Se rendre sur les lieux où se manifeste un élément du patrimoine immatériel permet de l'observer directement ou même d'en faire l'expérience, et ainsi d'en rendre compte avec plus d'acuité (état de la pratique, déroulement de l'élément, etc.).
- La présence sur le terrain permet aussi de rencontrer des personnes qui peuvent témoigner de l'élément à documenter et s'exprimer sur l'importance qu'elles lui accordent. En plus d'échanger sur le sujet, il est pertinent d'observer le langage non verbal, lequel donne généralement des indications sur ce que suscite l'élément dans la communauté ou le groupe. Par ailleurs, les gestes ou les mouvements du corps peuvent, par exemple, être révélateurs du niveau d'effort physique requis ou de la concentration nécessaire pour les exécuter.

Annexe 3

Canevas d'analyse et de synthèse

L'analyse de la documentation sur l'élément consiste à faire la synthèse des connaissances acquises afin de décrire l'élément le plus justement possible, de le situer dans son contexte spatio-temporel, d'en comprendre les modes d'apprentissage et de transmission, de rendre compte de la valeur ou de l'intérêt qui lui est accordée par la communauté ou les personnes qui le portent et le font vivre. L'analyse des contenus relatifs à l'élément du patrimoine immatériel est l'étape préalable à l'évaluation de son intérêt patrimonial. Voici une liste non exhaustive de questions auxquelles le Ministère souhaite répondre dans le processus d'analyse.

1. Décrire l'élément succinctement

- En quoi consiste l'élément, de quoi s'agit-il?
- Quelles en sont les principales caractéristiques?

2. Situer l'élément dans son contexte historique

- Quand l'élément est-il apparu au Québec?
- Quelle était la situation culturelle, politique, religieuse ou économique à ce moment?
- Pourquoi l'élément est-il apparu? À quels besoins son apparition répondait-elle?
- Quels sont les personnes ou les groupes à l'origine de l'élément?
- Existait-il ailleurs dans le monde, sous cette forme ou sous une autre?
- Quelles transformations (adaptations, emprunts, influences, etc.) l'élément a-t-il connues dans le temps et dans l'espace? A-t-il changé de fonction ou de sens?
- L'élément a-t-il connu des interruptions ou des ruptures dans le temps? A-t-il été délaissé ou abandonné, puis réintroduit dans la vie culturelle au Québec?

3. Présenter ou définir l'élément tel qu'il s'exprime ou se manifeste aujourd'hui

- Qui sont les praticiens ou les adeptes de l'élément aujourd'hui? Qui sont les autres personnes ou groupes concernés par l'élément?
- Où l'élément a-t-il lieu, où prend-il vie?
- À quel moment de la journée, de la semaine, du mois, de l'année ou même de la vie l'élément a-t-il cours?
- Comment s'exprime, se manifeste ou se déroule l'élément au moment présent, au Québec?
- Quelle est sa raison d'être aujourd'hui? À quels besoins répond-il?
- L'élément a-t-il une portée symbolique, une signification particulière?

- Des objets sont-ils associés à l'élément ? Sont-ils nécessaires à l'exercice d'une pratique ou d'un savoir-faire ? Comment interviennent-ils dans l'expression, le déroulement ou la manifestation de l'élément ?
- Y a-t-il des lieux, des espaces, des paysages, des immeubles ou des sites associés à l'élément ? Quel rôle jouent-ils dans l'expression, le déroulement ou la manifestation de l'élément ?
- Quels sont les autres éléments, composantes, aspects ou dimensions qui entrent dans la définition de l'élément ?
- Des effets sur l'environnement, la société et l'économie sont-ils attribuables à l'élément ?
- L'élément peut-il être lié à des principes énoncés dans la Charte des droits et libertés de la personne ? Le cas échéant, quel est son rapport à ces principes ?

4. Expliquer les modes d'apprentissage et de transmission de l'élément

- Par quel type d'enseignement ou de quelle manière l'élément peut-il être transmis ?
- Des associations ou des institutions interviennent-elles dans ce processus ?
- Y a-t-il un âge moyen pour s'initier à l'élément ?
- Quelles sont les conditions favorables ou nécessaires à l'acquisition de connaissances et de compétences relatives à l'élément ?
- Quand devient-on un porteur de tradition ?
- Quels sont les défis ou les enjeux relatifs à la transmission effective de l'élément ?

5. Rendre compte de la valorisation dont l'élément fait l'objet

- De quelles formes de valorisation l'élément fait-il l'objet ?
- Qu'est-ce qui motive ou sous-tend les actions de valorisation ?
- Comment est-il mis en valeur ?
- À qui ces actions sont-elles destinées ?
- Les initiatives ou les efforts de valorisation contribuent-ils à la vitalité de l'élément ? Quelle est leur portée ?

Annexe 4

Exemples d'éléments du patrimoine immatériel désignés

Cette partie du document présente des exemples d'éléments du patrimoine immatériel déjà désignés en vertu de la *Loi sur le patrimoine culturel* et inscrits au registre du patrimoine culturel afin d'illustrer les critères d'intérêt patrimonial.

Critères	<p>Veillée de danse</p>  <p>© Ministère de la Culture et des Communications, Christine Bricault, 2014</p>	<p>Savoir-faire textiles transmis au sein des Cercles de Fermières du Québec</p>  <p>© Annie Côté, 2015</p>	<p>Katajjanik</p>  <p>© Institut culturel Avataq, Robert Frechette</p>
<p>1. L'élément est ancré dans l'histoire du Québec, c'est-à-dire qu'il est présent et vivant sur son territoire depuis au moins soixante-quinze ans. Son ancienneté et sa perpétuation résultent d'un attachement manifeste et significatif de la part de ceux et celles qui le transmettent de génération en génération.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ● tradition séculaire au Québec; ● mode de divertissement en Nouvelle-France (pratique collective de danses de figures); ● demeure un lieu d'expression artistique, un espace de sociabilité et un temps d'amusement en groupe. 	<ul style="list-style-type: none"> ● pratiqué dans les Cercles dès les premières années d'existence du regroupement (fondation en 1915), donc transmission depuis plus de 100 ans; ● sauvegarde repose sur la volonté des artisanes d'expérience de léguer leurs connaissances à des apprenties qui s'engageront à les mettre en pratique; ● « transmettre le patrimoine artisanal » dans l'énoncé de mission des Cercles. 	<ul style="list-style-type: none"> ● précède la période de contact avec les premiers Européens qui ont exploré l'Arctique québécois au début du XIX^e siècle; ● pratique ludique qui témoigne d'une longue tradition orale des femmes du Nunavik; ● transmission de génération en génération des connaissances sur la nature et l'environnement ainsi que des savoir-faire techniques associés à leurs jeux de gorge.

<p>2. L'élément suscite non seulement un sentiment de continuité, d'appartenance, d'identité ou de fierté au sein de la communauté ou du groupe qui le transmet, mais il a une résonance dans la société québécoise.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ● un esprit communautaire anime généralement les participants, qui dansent ensemble sans égard à l'âge ou aux appartenances socioculturelles; ● contribue à renforcer les liens ou à développer un sentiment d'appartenance à la communauté (composée des calleurs, des musiciens et des danseurs); ● participe au sentiment de continuité et d'identité, non seulement de ceux qui y prennent part, mais aussi de la population québécoise en général (lors de la Saint-Jean-Baptiste, du temps des Fêtes ou du temps des sucres par exemple). 	<ul style="list-style-type: none"> ● espace de rencontre et de socialisation, les activités qui s'y tiennent contribuent à renforcer les liens entre les Fermières d'expérience et les apprenties, suscitant chez elles un sentiment de continuité et d'appartenance; ● la portée de leurs actions et de leur engagement dépasse le groupe et s'étend souvent à la communauté locale; ● figure de symbole de l'artisanat au Québec : l'amour du bel ouvrage et la fierté du travail bien fait caractérisent la production des Fermières; ● les savoir-faire textiles qui se transmettent au sein des Cercles de Fermières forment une composante de l'identité québécoise. 	<ul style="list-style-type: none"> ● expression d'une longue tradition encore bien vivante dans les communautés inuites du Nord-du-Québec, qui le considèrent comme un symbole identitaire; ● les filles du Nunavik observent et imitent encore les gestes et les sons caractéristiques du katajjanig que pratiquent les femmes de leur communauté (techniques vocales transmises d'une personne à une autre); ● répertoire de chants de gorge partagé dans l'ensemble des communautés du Nunavik; ● enseignement et diffusion du katajjanig ne cesse d'augmenter dans les communautés du Nunavik et sur scène (plusieurs femmes participent à des festivals de musique au Québec, au Canada et ailleurs dans le monde); ● demeure une pratique ludique de tous les jours, familiale ou communautaire, mais en tant que symbole identitaire, il revêt aussi un caractère solennel qui permet sa production lors de fêtes ou d'occasions spéciales.
<p>3. L'élément est distinctif, c'est-à-dire qu'il présente des particularités culturelles associées à la communauté ou au groupe qui le perpétue : il reflète des manières d'être, de penser, d'agir ou de faire au Québec. En ce sens, l'élément est généralement reconnu comme étant représentatif ou caractéristique, voire typique de la culture québécoise, sans pour autant lui être propre ou exclusif.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ● sets carrés apparaissent dans les veillées de danse au Québec au tournant du XX^e siècle et s'implantent rapidement dans la plupart des régions; ● une des particularités du set carré est qu'il est mené par un calleur qui indique aux danseurs les figures à exécuter. Adaptation québécoise des « square dances » américaines, le set carré est d'abord callé en anglais, puis en français à partir des années 1920; ● le calleur détermine les danses qui seront exécutées au cours de la veillée et en informe les musiciens, qui choisissent des pièces du répertoire traditionnel québécois et des rythmes pour l'accompagner. 	<ul style="list-style-type: none"> ● comporte une dimension ludique et expressive, un esprit communautaire anime les Fermières, qui sont appelées à travailler collectivement; ● les Fermières exercent leur savoir-faire au quotidien, elles réalisent vêtements, linge de maison, accessoires ou pièces décoratives pour elles-mêmes ou pour leurs proches; ● certaines Fermières versent à des organismes communautaires le fruit des ventes de leurs pièces textiles, s'engageant ainsi pour des causes sociales qui leur tiennent à cœur. Notion d'entraide est d'ailleurs très forte dans le regroupement. 	<ul style="list-style-type: none"> ● pratique ludique presque exclusivement pratiquée par les femmes inuites du Nunavik; ● comporte des caractéristiques expressives rares, voire uniques (des genres musicaux similaires ont été observés au nord du Japon et en Sibérie, mais ils présentent des fonctions et des significations différentes du katajjanig); ● adapté au contexte spatio-temporel de sa performance, le katajjanig se renouvelle, tout en étant interprété en continuité avec la tradition et en maintenant son rôle dans la société où il se pratique.

<p>4. L'élément témoigne de façon éloquente ou singulière d'une forme d'adaptation au contexte (économique, culturel, démographique, etc.), à l'environnement ou au milieu de vie dans lequel il évolue. Au fil du temps, il s'ajuste aux besoins individuels ou collectifs, aux désirs ou aux aspirations de la communauté ou du groupe, aux modes, aux prescriptions, aux courants ou aux mouvements sociaux.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ● investissent le champ des loisirs paroissiaux dans les années 1950, tant en milieu urbain que rural; ● dès 1960, des amateurs de danses chorégraphiées participent à l'émission hebdomadaire « Soirée canadienne », mais une partie de la population rejette les formes de danse qui font référence au passé rural et aux traditions; ● nouveau mouvement « revivaliste » au début des années 1970 – la veillée de danse fait partie des sources auxquelles bien des jeunes retournent; ● formation de groupes d'intérêt qui fondent, dans les années 1980, des organismes à but non lucratif autour de la danse désormais qualifiée de traditionnelle. Dès lors, le milieu associatif assume l'organisation, la tenue et la promotion de veillées de danse, rôles qu'il joue encore aujourd'hui; ● demeure un rassemblement festif basé sur la pratique collective de danses. 	<ul style="list-style-type: none"> ● les Fermières sont des gardiennes de plusieurs savoir-faire textiles au Québec; ● chaque année, des techniques particulières sont mises de l'avant dont certaines sont délaissées ou méconnues (réinsertion ou ajout d'un savoir-faire textile dans le répertoire des Fermières); ● le principe des concours convient moins à celles qui n'aiment pas faire juger leur travail, mais il en motive d'autres qui s'y investissent pleinement (servent de moteur à l'apprentissage et à la production); ● recours à différents moyens pour atteindre des objectifs, dont celui « d'améliorer les conditions de vie des femmes et de la famille » et de « transmettre le patrimoine artisanal »; ● toutes les régions du Québec ont des Cercles de Fermières (environ 34 000 membres, dont une fraction seulement réside sur une terre agricole) au sein desquels les savoir-faire textiles se transmettent dans un esprit de solidarité féminine. 	<ul style="list-style-type: none"> ● selon des observateurs du XIX^e siècle, les femmes trouvaient des moyens de se divertir lors des grands froids, alors qu'elles étaient confinées dans leur abri; le chant de gorge faisait partie de ces activités destinées à les occuper; ● s'appuyant sur des informations recueillies auprès d'aînés inuits, quelques spécialistes émettent l'hypothèse que la pratique a pu avoir autrefois une fonction spirituelle (influence les esprits pour qu'ils favorisent de bonnes prises à la chasse); ● se serait aussi pratiqué après les différentes activités de chasse ou de pêche, au moment où tout le clan se retrouvait, lors de fêtes saisonnières; on pouvait également s'en servir pour apaiser ou endormir les enfants.
---	--	--	--

